

Recueil des actes administratifs du SDIS de Saône-et-Loire

numéro 2024-365
publié le 16 janvier 2024

Le présent recueil a fait l'objet d'une publication le 16 janvier 2024

Les documents dont il est fait référence
peuvent être consultés :

* *en version papier*

au service assistance de direction du SDIS
4, rue des Grandes Varennes - CS 90109
71009 MÂCON Cedex

Accès entrée principale : 2, rue du Lcl André MARLIN - 71000 SANCÉ

* *sous forme informatique*

sur le portail informatique du SDIS accessible
dans l'ensemble des centres d'incendie et de secours
du corps départemental de sapeurs-pompiers

Ce recueil est consultable sur le site du SDIS de Saône-et-Loire

http://www.sdis71.fr/base_documentaire/recueil_des_actes

Pour affichage
le 16 janvier 2024

Pour le président et par délégation,
la sous-directrice des fonctions transversales



Mélanie GACHÉ

Sommaire

- certificat administratif n° 3/2023 du 15 janvier 2024 – virement inter chapitre.

CORPS DEPARTEMENTAL DE
SAPEURS-POMPIERS

DIRECTION

Sous-direction des fonctions

Transversales

Groupement des Finances

Affaire suivie par Karine ALLARD

kallard@sdis71.fr

CERTIFICAT ADMINISTRATIF

N° 3/2023

Avec la nouvelle norme comptable M57, l'amortissement prorata temporis devient la règle de principe. Il est toutefois possible de définir des exceptions, ainsi le SDIS 71 a décidé de continuer à amortir en année pleine les biens acquis par lots et les biens de faible valeur.

Lors de la génération des écritures d'amortissement concernant la partie en prorata temporis, il s'est avéré que les crédits liés à la neutralisation n'avaient pas été suffisamment prévus, en dépenses comme en recettes.

Pour régulariser comptablement la situation il convient de :

- Emettre un mandat au compte 198 pour un montant de 8 908.40 €
- Emettre un titre au compte 77681 pour un montant de 8 908.40 €

Les virements de crédit inter-chapitre suivants sont donc nécessaires, comme le permettent la norme comptable M57 et le Règlement budgétaire et financier en vigueur au SDIS 71 :

Montant	Nature	Libellé	Pour mémoire	
			Montant budget (hors report)	Montant mandaté
Dépenses Investissement				
Chapitre 21				
-8 035 €	21561	Matériel roulant	2 422 100 €	575 231 €
Chapitre 040				
8 035 €	198	Neutralisation des amortissements	1 877 680 €	1 885 715 €
Recette Fonctionnement				
Chapitre 78				
-8 035 €	7817	Reprise sur dépréciation des actifs circulants	20 000 €	5 719 €
Chapitre 042				
8 035 €	77681	Neutralisation des amortissements	1 877 680 €	1 885 715 €

Il sera rendu compte de cette décision au Conseil d'administration lors de sa prochaine réunion.

Envoyé en préfecture le 16/01/2024

Reçu en préfecture le 16/01/2024

Publié le 16/01/2024

ID : 071-287100010-20240116-3_2023B-BF



Pour le Président et par délégation,
Le Directeur départemental
Des services d'incendie et de secours

Colonel Frédéric PIGNAUD



www.sdis71.fr



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE SAÔNE-ET-LOIRE

✉ 4 rue des Grandes Varennes - CS 90109 - 71009 MÂCON CEDEX ☎ 03 85 35 35 00 ✉ contact@sdis71.fr

